

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 6 (1928)

Heft: 4

Rubrik: Altersfürsorge = Assistance aux vieillards

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pendant de la section de Seftigen de la Fondation „Pour la Vieillesse“, pour son fonds de roulement; frs. 4,000.— à l'Asile et Hospice du Château de Wildenstein près Wildegg, pour parfaire la pension minimale due par des pensionnaires indigents; frs. 3,000.— à l'asile Weidli à Meggen, création de l'Association cantonale lucernoise de femmes, pour le même but; frs. 5,000.— à l'institution „Emilienheim“ à Kilchberg, pour aveugles âgés, somme à verser au fonds de roulement. Pour la première fois, un crédit de frs. 3,000.— fut demandé et accordé en faveur des gens âgés des régions montagneuses de notre pays. En outre les crédits habituels de frs. 5,000.— chacun furent accordés pour faciliter l'entrée dans des asiles à de vieux aveugles ou sourdmuets, et comme somme mise à la disposition du comité de direction. Au total frs. 33,000.— à prélever sur la Caisse centrale. L'assemblée décida que, comme l'an dernier, le 92% du produit des collectes reviendra aux comités cantonaux, tandis que 8% seront versés à la Caisse centrale. Le budget de 1929 fut adopté ensuite sans modifications. Une discussion générale suivit, discussion ouverte par Mr. le Conseiller fédéral Motta, et à laquelle prirent part Mr. le directeur Jaques, délégué de Genève, Mr. Leimgruber, du comité argovien, Mr. le président Wegmann et le colonel de Marval, vice-président du comité de la Fondation.

Altersfürsorge. Assistance aux vieillards.

Kantonale Subventionen.

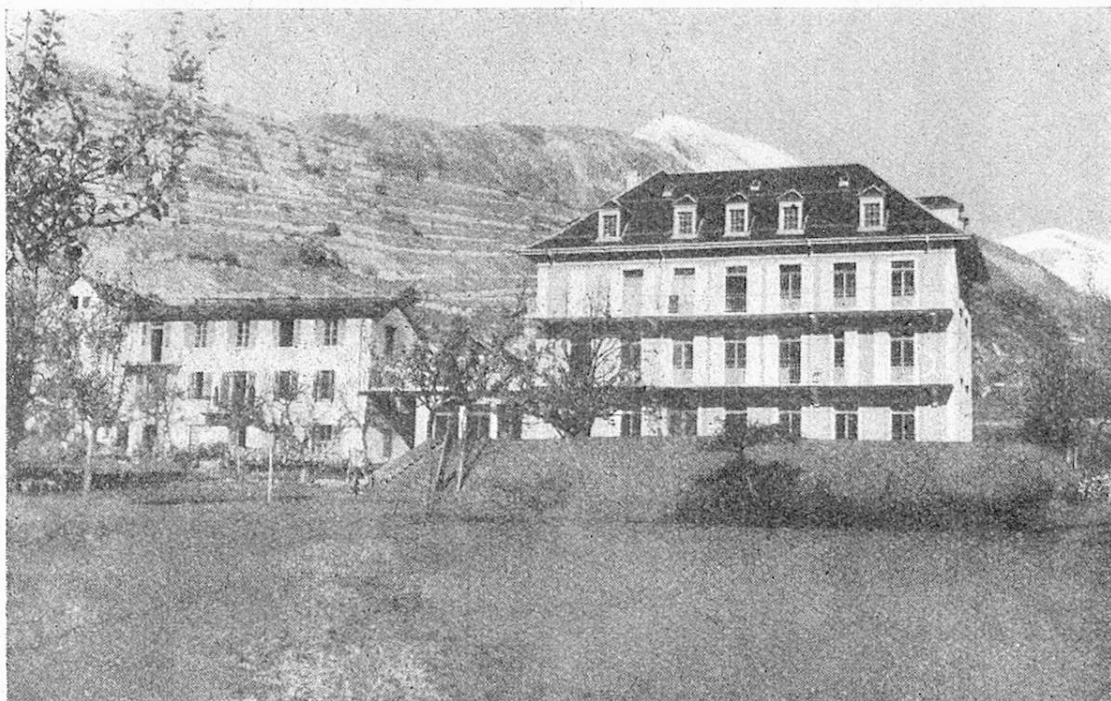
Neun Kantone haben nunmehr die Ausrichtung jährlicher Staatsbeiträge an die auf ihrem Gebiete tätigen Kantonalkomitees der Stiftung „Für das Alter“ bewilligt: St. Gallen, welches seine Subvention dieses Jahr von Fr. 50,000 auf maximal Fr. 100,000 erhöht hat, Neuchâtel (80% Zinsen des kantonalen Versicherungsfonds, letztes Jahr Fr. 28,440), Zürich (Fr. 50,000), Schaffhausen (Fr. 2,000), Aargau (Fr. 5,000), Thurgau (Fr. 8,000) und neuerdings die Kantone Bern (Fr. 100,000), Obwalden (Fr. 500) und Graubünden (Fr. 15,000).

Es ist erfreulich, wie das Beispiel der Kantone Zürich und St. Gallen, welche im Jahre 1923 angefangen haben, die Tätigkeit ihrer Kantonalkomitees „Für das Alter“ durch Subven-

tionen zu unterstützen, rasche Nachfolge gefunden hat, und zu hoffen, daß bald alle Kantone die Tätigkeit der Stiftung durch angemessene jährliche Beiträge zu fördern suchen.

Altersasyle - Asiles de vieillards

L'Asile St-François à Sion fut inauguré le 4 octobre 1928 par les autorités civiles et ecclésiastiques du canton du Valais,



Le nouvel édifice de l'Asile St-François à Sion.
Der Neubau des Altersheims St. Franziscus in Sitten.

en présence d'un public distingué de la ville de Sion. Le nouvel asile, destiné aux vieillards du centre du Valais, est situé au nord-est de la ville, sur la rive gauche de la Sionne. Il se compose de deux bâtiments distincts dont l'un est l'ancienne maison Graven et l'autre une nouvelle construction très bien réussie, avec ses larges balcons et grandes fenêtres par où pénètre abondamment le beau soleil du Valais. Une cinquantaine de personnes trouveront place dans le nouvel édifice qui sera réservé aux femmes, tandis que l'ancienne maison pourra recevoir une trentaine d'hommes.

Après la bénédiction du nouvel asile, une agape fraternelle réunissait les autorités et les amis de l'institution dans l'une des salles du nouveau bâtiment. Au cours du repas, une éloquente